

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 142 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 19 cosignataires, [pour le groupe DC/VL], demandant une politique active d'élargissement du nombre des communes membres de Coriolis Infrastructures

En séance du 23 février 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 142 de M. L. Dietrich et de 19 cosignataires, [pour le groupe DC/VL], lui demandant une politique active d'élargissement du nombre des communes membres de Coriolis Infrastructures.

Réponse du Conseil communal

1. Préambule

La politique active d'élargissement du nombre des communes membres de Coriolis Infrastructures n'est pas du ressort de la Ville de Fribourg, mais de Coriolis Infrastructures, association composée de cinq communes. Le Conseil communal répond par sa représentante au Comité de direction de Coriolis Infrastructures, suite aux informations publiques données en Assemblée des délégués du 16 décembre 2015.

2. Contexte

Le 29 septembre 2014, la modification des Statuts de Coriolis Infrastructures a permis d'augmenter la participation des communes pour compenser la diminution d'apport du casino de Fribourg, liée à l'ouverture d'un casino à Neuchâtel et aux changements d'habitudes de jeux.

Trois mesures ont été prises, en vue de diminuer les charges et d'augmenter les produits:

- a) diminution du mandat de prestations de la Fondation Equilibre et Nuithonie;
- b) diminution des investissements en faveur des autres institutions;
- c) augmentation de la participation des communes-membres.

En parallèle, le Comité de direction de Coriolis Infrastructures envisageait deux autres démarches pour lesquelles il souhaitait s'investir sur le long terme, puisque l'aboutissement échapperait au pouvoir de décision de l'Association, à savoir:

- d) concertation avec les autres organes de subventionnements;
- e) adhésion de nouvelles communes à Coriolis Infrastructures: le présent postulat porte sur ce point.

3. Actions concrètes en lien avec l'élargissement du périmètre de Coriolis Infrastructures

a) Création de Coriolis Infrastructures

Depuis la Conférence régionale pour la culture en 1999, le préfet de la Sarine a régulièrement pris son bâton de pèlerin pour aller convaincre les communes du district de l'importance de leur participation au développement culturel de la région. Seules 5 communes ont accepté de participer au financement des infrastructures au travers de l'Entente intercommunale qui deviendra en 2003 Coriolis Finances puis, à partir de 2006, Coriolis Infrastructures. Comme le postulat le relève, la Fondation Equilibre et Nuithonie est une institution culturelle phare, dotée d'un centre de création scénique et d'une salle de spectacles à grand rayonnement. Le taux de fréquentation exceptionnel démontre que cette entreprise est un succès, dont la Ville de Fribourg, ainsi que les 4 autres communes, peuvent être fières.

b) Développement de Coriolis Infrastructures

Au printemps 2014, le Préfet, Président de Coriolis Infrastructures, a remis l'ouvrage sur le métier et entrepris des discussions avec les autres communes de l'Agglomération. Les démarches entreprises ont porté leurs fruits. En effet, pour les années 2015 et 2016, deux communes participent à hauteur de 10'000.- chacune à Coriolis Infrastructures, sous forme de dons.

En novembre 2015, le Comité de Direction de Coriolis Infrastructures a conclu avec les communes d'Avry et Matran des Conventions par lesquelles les parties s'engagent à mener, courant 2016, des négociations en vue de leur adhésion à Coriolis Infrastructures, à partir du 1^{er} janvier 2017. En cas de concrétisation, cela représenterait 3'500 habitants supplémentaires.

A noter également qu'au 1^{er} janvier 2017, la fusion entre Corminboeuf et Chésopelloz sera effective, augmentant également la population totale participant au financement de Coriolis Infrastructures.

Le Comité de direction de Coriolis Infrastructures compte poursuivre ses démarches proactives. Le Conseil communal se réjouit de ces actions et félicite le Comité de direction de Coriolis Infrastructures pour cette dynamique d'élargissement de son périmètre.

Le postulat n° 142 est ainsi liquidé.